

Le mercredi 9 décembre 2020

Chers membres du Sénat,

Chers membres du Bureau des gouverneurs,

Nous vous écrivons aujourd'hui concernant une question d'une grande importance pour toute la communauté de l'Université d'Ottawa. Nous sommes tenus de le faire puisque, même si nous enseignons à la grande majorité des étudiants inscrits à l'Université d'Ottawa, les professeur.e.s à temps partiel ne sont représentés ni au Bureau des gouverneurs ni au Sénat. En l'absence de cette représentation, nos membres n'ont pas la possibilité de participer ni de discuter des questions importantes pour notre communauté au sein de ces instances de gouvernance.

Au cours des derniers mois, notre communauté universitaire a été secouée par une importante discussion sur la liberté académique, le racisme systémique, la vie privée ainsi que le respect et la dignité sur le campus. C'est avec une grande tristesse que nous avons vu la discussion prendre forme contre une seule personne plutôt que sur des principes et des lignes directrices claires qui devraient être acceptés et suivis par tous.

Stigmatiser, se livrer à des attaques personnelles et chercher des boucs émissaires ne devraient jamais être des actions à privilégier par un leader. Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario* et au *Code des droits de la personne*, toute personne sur notre campus a besoin d'un espace sécuritaire pour travailler et apprendre, à l'abri de la discrimination et du harcèlement, et toute personne a droit à un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire.

Malheureusement, au cours du dernier mois, le recteur vous a fait parvenir trois (3) déclarations qui font directement et personnellement référence à la professeure Lieutenant-Duval. Ces déclarations ont également été partagées par courriel avec plus de 50 000 personnes qui étudient ou travaillent à l'Université d'Ottawa ainsi que par le biais de communiqués de presse avec le grand public. Dans chacune de ces déclarations, le recteur défend les actions prises par son administration quant à la suspension d'une membre du personnel académique et de sa réintégration. Ces énoncés ne fournissent pas un compte rendu exact de ce qui s'est passé et continuent à porter ombrage à la professeure Lieutenant-Duval.

Les raisons avancées par le recteur dans sa déclaration du 23 novembre pour la mise en place de nouvelles initiatives de lutte contre le racisme confondent une discussion en classe de nature académique avec de véritables actions racistes qui se sont produites sur le campus au cours de la dernière année, notamment l'arrestation abusive d'un étudiant noir et l'apparition de graffitis haineux. Cibler ainsi la professeure Lieutenant-Duval nous détourne du véritable échec de l'Université vis-à-vis de ses initiatives passées



en matière de lutte contre le racisme et le racisme systémique qui font encore aujourd'hui partie de la réalité universitaire.

La déclaration du recteur du 23 novembre fait fi de nombreux détails importants concernant la participation de son propre Bureau à ce processus. Ces faits sont essentiels pour bien comprendre la manière dont la liberté académique a été minée par l'Université d'Ottawa.

Un résumé et une chronologie des événements sont joints à la présente lettre de façon à souligner un certain nombre d'erreurs énoncées par le recteur.

Tracer un chemin vers l'avenir

À titre de la plus haute instance de gouvernance de l'Université, nous exhortons le Sénat et le Bureau des gouverneurs à veiller à ce qu'un certain nombre de mesures soient mises en œuvre pour tracer la voie à suivre.

- Le cas de la professeure Lieutenant-Duval doit faire l'objet d'une enquête approfondie par l'entremise d'un comité d'enquête externe et impartial. Nous suggérons humblement qu'une telle enquête soit menée par l'Association canadienne des professeur.e.s d'université (ACPPU), qui a une grande expertise dans ces domaines. Il faut souligner que l'APTPUO n'est pas affiliée à l'ACPPU.
- La récente controverse et la façon dont le tout s'est déroulé soulignent la nécessité d'avoir des canaux de communication appropriés au sein de l'Université pour aborder les questions et les préoccupations lorsque les droits de certains membres de la communauté pourraient porter atteinte aux droits d'autrui, tout en veillant au respect de l'équité procédurale.
- Les professeur.e.s doivent bénéficier de ressources adéquates pour donner leurs cours dans ce contexte d'enseignement à distance. Cela doit inclure plus d'assistants d'enseignement, qui agissent à titre de moniteurs pour le clavardage en ligne dans tous les cours. Cela fait cruellement défaut à la Faculté des arts, car la professeure Lieutenant-Duval a tenté de naviguer seule dans la discussion dans sa classe du 30 septembre. Ce besoin est urgent dans le contexte actuel de la pandémie, car la majorité des cours seront donnés virtuellement au cours de la session d'hiver.
- Il est important d'intensifier les efforts de recrutement en matière de diversité et de représentation, ce qui devrait inclure des efforts supplémentaires pour attirer des professeur.e.s et des cadres supérieurs, qui ont à la fois une expertise et une expérience vécue en matière de médiation et de résolution de conflits réels impliquant la liberté académique, le respect et la dignité.

La nécessité d'agir contre le racisme est imminente. La voie à suivre n'est pas celle de la création d'un autre comité pour réfléchir aux legs de la discrimination, du racisme et d'une série de recommandations qui seront mis en œuvre à demi-mot. Il nous faut des actions immédiates et urgentes pour faire en sorte que des progrès tangibles soient réalisés afin de sauvegarder la liberté académique, le respect et la dignité dans l'intérêt de tous.

Nous devons travailler ensemble et faire de réels progrès pour éradiquer le racisme et la discrimination sur le campus pour les étudiant.e.s, les professeur.e.s et tous les membres de notre communauté.

Chronologie et résumé des faits – cas de la professeure Lieutenant-Duval

Classe : 23 et 30 septembre

- Le 23 septembre, la professeure Lieutenant-Duval a présenté à sa classe les théories constructivistes sociales liées au genre et à la sexualité en s'appuyant sur les ouvrages de Butler, de Derrida et d'autres théoriciens. Elle a également présenté le concept de « résignification subversive » selon lequel les personnes des communautés marginalisées soumises à des discours haineux se réapproprient ces termes haineux pour bâtir une communauté, devenir autonomes et rechercher un changement sociétal durable contre la discrimination et l'oppression. À titre d'exemple, elle a cité en classe plusieurs mots haineux réappropriés par divers groupes, dont le mot en « N » comme dernier exemple, car le sujet de la classe suivante allait traiter des théories « queer of colour » et du concept d'intersectionnalité.
- Après le cours du 23 septembre, une étudiante a communiqué avec la professeure Lieutenant-Duval par courriel pour lui recommander d'utiliser le mot « n » plutôt que le mot dans son entièreté. L'étudiante a indiqué que, même si cela ne l'affectait pas personnellement, elle connaissait « l'histoire qui le sous-tendait et le poids que ce mot a lorsqu'il est utilisé par une personne non noire ». À ce titre, l'étudiante n'a pas senti le besoin d'entamer une discussion sur le sujet.
- La professeure Lieutenant-Duval a immédiatement présenté des excuses à l'étudiante et a indiqué de façon proactive qu'elle présenterait ses excuses à toute la classe au prochain cours. Elle a également suggéré qu'il serait utile d'avoir une discussion plus approfondie sur les études. L'étudiante a répondu : « J'apprécie votre volonté d'avoir un dialogue ouvert sur ces questions et j'ai hâte à la prochaine classe ».

- Rien dans l'échange de courriels entre l'étudiante et la professeure Lieutenant-Duval n'indique que « de nombreux étudiants ont été profondément blessés », comme l'a présenté le recteur dans sa déclaration du 23 novembre. Il n'y a pas eu d'échange de courriels avant le cours du 30 septembre et il n'y a aucune preuve qu'un groupe d'étudiants « se [soit] plaint [à la professeure] que la demande [à l'étudiant d'introduire une discussion sur le mot en "n"] était inappropriée », comme l'a déclaré le président.
- La professeure Lieutenant-Duval a donné son cours au complet le 30 septembre. L'enregistrement sur Zoom et le clavardage indiquent qu'une quinzaine de minutes du cours de trois heures ont été consacrées à une discussion sur le mot en « n » et la « résignification subversive » et elle s'est excusée au moins trois fois. L'enregistrement sur Zoom et le clavardage ne corroborent aucunement que la professeure aurait tenu des propos qui pourraient raisonnablement être perçus comme étant menaçants, comme l'allègue la déclaration du recteur.
- La professeure Lieutenant-Duval n'a pas reçu d'assistant d'enseignement de la Faculté des arts pour agir à titre de moniteur et pour surveiller le clavardage. Les étudiants l'ont invitée à passer en revue le clavardage après la classe pour examiner leurs commentaires.

Message publié sur Twitter et suspension

- L'étudiante qui avait initialement communiqué avec la professeure Lieutenant-Duval a publié sur Twitter un extrait hors contexte de l'échange de courriels qui ne comprenaient pas les excuses pour l'utilisation du mot en « n ». La publication sur Twitter contenait, par ailleurs, les renseignements personnels de la professeure tels que son nom, son adresse et son numéro de téléphone.
- Sans chercher à connaître la version de la professeure Lieutenant-Duval ou toute autre version, l'Université a immédiatement répondu au gazouillis de l'étudiante, la remerciant et affirmant que ce langage était inapproprié, offensant et tout à fait inacceptable dans les salles de classe de l'Université et sur le campus.
- Lorsqu'elle a été contactée par la professeure Lieutenant-Duval, l'étudiante a nié avoir affiché son nom et ses renseignements personnels. La professeure Lieutenant-Duval a dit à l'étudiante que leur échange était privé, que ses paroles avaient été prises hors contexte et qu'elle recevait maintenant des messages haineux sur Twitter.
- L'étudiante a alors communiqué avec le doyen de la Faculté des arts le soir du 1^{er} octobre, alléguant craindre des représailles pour avoir attiré l'attention sur l'utilisation du mot en « n » par la professeure. Sans demander la version de la professeure Lieutenant-Duval ni tenter de recueillir d'autres témoignages, le doyen

de la Faculté des arts a envoyé un courriel à la classe le soir même. Le contenu de son courriel contient des informations identiques à la réponse publiée sur Twitter par l'Université :

« Plus tôt aujourd'hui, j'ai pris connaissance d'allégations de langage inapproprié utilisé par un professeur de la Faculté des arts lors d'une séance en ligne. Ce langage était offensant et tout à fait inacceptable dans nos salles de classe et sur notre campus. La Faculté se penche sur la question pour bien comprendre ce qui s'est passé dans cette classe. À l'Université d'Ottawa, toute personne a droit à un environnement exempt de discrimination et de harcèlement, ainsi qu'au droit d'être traitée avec dignité et respect. »

- La professeure Lieutenant-Duval a communiqué avec le doyen de la Faculté des arts le 2 octobre pour l'informer de la situation, l'avertissant également qu'une étudiante avait publié ses renseignements personnels en ligne et qu'elle faisait l'objet de harcèlement. Le doyen l'a informée le jour même qu'elle était suspendue de sa classe prévue en après-midi ainsi que de celles de la semaine suivante, pour ses deux cours, et que des plaintes d'étudiants suivraient sous peu.
- Pendant ce temps, un modèle de plainte étudiante adressé contre le professeur Lieutenant-Duval a été mis en ligne.
- La professeure et son syndicat ont reçu une seule plainte étudiante non sollicitée, celle de l'étudiante qui a publié le gazouillis. À notre connaissance, aucune autre plainte provenant de la classe n'a été déposée.

Le rôle de la Faculté des arts et le Bureau du recteur dans la réintégration en classe

- Le doyen de la faculté des arts a insisté sur un certain nombre d'exigences durant les deux semaines suivant les événements avant que la professeure puisse être réintégrée à son poste. Bien que la professeure Lieutenant-Duval ait déjà terminé toute la formation prescrite par la province, le doyen de la Faculté des arts a insisté pour qu'elle repasse la formation « Respect en milieu de travail ». Il est à noter que cette formation ne fournit aucune ligne directrice sur l'utilisation de mots potentiellement offensants dans un contexte académique ou scientifique. La Vice-doyenne aux affaires étudiantes de la Faculté des arts a déclaré dans une entrevue accordée à *La Rotonde* que la professeure Lieutenant-Duval ne retournerait pas encore en classe, car elle « ne remplit pas les conditions requises pour enseigner ».
- Le doyen de la Faculté des arts a également insisté sur un certain nombre de modifications que la professeure Lieutenant-Duval devait apporter à sa lettre

d'excuses, notamment de remplacer les mots « pour avoir blessé quelqu'un » par « pour avoir blessé beaucoup de personnes », et ce, sans fournir aucune preuve.

- La conseillère spéciale du recteur sur la diversité et l'inclusion a été étroitement impliquée dans le processus de réintégration. Elle a dirigé la discussion avec les étudiants le 14 octobre, dont la professeure a été exclue. Les étudiants disent que la conseillère spéciale du recteur a fourni des exemples de comportement inapproprié dans un contexte académique. Cela comprenait de ne pas prononcer le « mot n » même dans les titres des livres, comme lorsqu'un universitaire blanc a présenté le professeur Randall Kennedy de Harvard au Jack Miller Centre.
- Après que la conseillère spéciale du président eut dirigé la discussion avec les étudiants, la Faculté a transféré automatiquement tous les étudiants vers une nouvelle section du cours. Ainsi, il incombait aux étudiants d'informer la Faculté s'ils souhaitaient demeurer dans la section initiale.
- La professeure Lieutenant-Duval a pu réintégrer un de ses cours le 16 octobre 2020 et seulement le 20 octobre pour le cours pour lequel une plainte étudiante a été déposée. Elle a vécu dans l'incertitude où elle n'avait plus accès à son matériel de cours et sans contact avec ces étudiants pour 12 jours, jusqu'à ce qu'elle reçoive l'aval pour reprendre son enseignement.

Courriels de harcèlement

La professeure Lieutenant-Duval a informé la Vice-doyenne aux affaires étudiantes qu'elle recevait de la correspondance menaçante et harcelante. Comme la controverse s'est intensifiée, un certain nombre d'expéditeurs de ces courriels ont également mis en copie conforme le Bureau du recteur. Aucun suivi n'a jamais été effectué par le doyen ni par le bureau du recteur et aucune mesure n'a été prise pour assurer la sécurité de la professeure Lieutenant-Duval.